

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250623-89-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-trois juin,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Fabienne ARNOUX, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Félix CHOPARD à Jean-Claude STADELMANN, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Colette GROLEAU à Christophe JOUVIN, Benoit HUGON à Sandrine CLADY, Alain OUDET à Yves MOUGIN, Daniel PERNIN à Jean-Claude GRENIER, Danièle PITAVY à Véronique KELLER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patrick SEBILE à Bernard HUOT-MARCHAND, Sarah VIONNET à Patricia PAQUIEZ

Suppléé(e)s Laurence BREUILLOT par Daniel BRANCHER, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Excusé(e) Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Nathalie KOWAL-BONDY, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Joelle MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre des travaux de viabilisation et de réalisation de l'accès au futur éco-centre situé chemin du Gradion à Ornans, plusieurs cessions et acquisitions foncières sont nécessaires pour permettre le déploiement des réseaux et l'élargissement de la voirie.

L'entreprise SAS Lisadou, riveraine du projet, a sollicité la CCLL pour l'acquisition d'une aisance en vue d'améliorer l'accès à son magasin.

Vu l'avis des domaines en date du 14/04/2025 sur la valeur vénale du bien estimée à 7,50 € / m²,

Vu le bornage effectué le 15/05/2025,

Il est proposé de vendre à la SAS Lisadou une portion de la parcelle cadastrée AP0105 à Ornans d'une contenance de 53 m² aux conditions suivantes :

- Prix : 7,5 € le m², soit 397,50 €,
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

N° 89/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 juin 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 30 juin 2025

Objet de la délibération :

Eco-centre Ornans – Cession foncière SAS LISADOU

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	57
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	73

Résultat du vote	
- Pour :	73
- Contre :	0
- Abstention :	0

Cette vente sera consentie moyennant une servitude pour le passage des réseaux nécessaires à la viabilisation du futur éco-centre.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire valide à l'unanimité cette cession.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250623-89-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Fait et délibéré en séance, le 23.06.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

